



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

lois

Question écrite n° 115902

### Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la mise en oeuvre de la loi du 30 décembre 1986 relative à l'organisation économique en agriculture. En effet, ce texte prévoit l'intervention de quatre mesures réglementaires d'application. Or, selon le cinquante-huitième rapport du Sénat sur le contrôle de l'application des lois, seuls trois de ces actes ont été adoptés à ce jour. En conséquence, il le prie de bien vouloir lui faire connaître le calendrier prévu pour la publication du décret restant nécessaire à la pleine entrée en vigueur de cette loi.

### Texte de la réponse

Le décret d'application de la loi n° 86-1321 du 30 décembre 1986 relative à l'organisation économique en agriculture auquel l'honorable parlementaire fait référence est celui mentionné à l'article 5. Cet article prévoit que les dispositions de cette loi sont applicables aux départements d'outre-mer dans des conditions fixées par décret. L'article 5 est désormais codifié à l'article L. 681-6 du code rural. Ses dispositions d'application figurent, pour les départements d'outre-mer, au titre VIII du livre VI de la partie réglementaire du code rural. Pour le surplus, elles sont identiques à celles applicables en métropole. En conséquence, il n'y a pas lieu de publier un décret et la loi n° 86-1321 du 20 décembre 1986 est désormais en pleine application.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Warsmann](#)

**Circonscription :** Ardennes (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 115902

**Rubrique :** Parlement

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 16 janvier 2007, page 443

**Réponse publiée le :** 13 mars 2007, page 2625